



P A C I F I C

ACOTRED

CLUSTER FOR WASTE MANAGEMENT

CHARTRE ENVIRONNEMENT



OBJECTIF

La Charte Environnement d'ACOTRED représente l'engagement volontaire de tous les membres du cluster ACOTRED PACIFIQUE envers l'amélioration continue. Cet engagement implique une mise en œuvre de stratégies et de management d'entreprise s'inscrivant dans une démarche forte de développement durable et de protection de l'environnement dans laquelle la Nouvelle-Calédonie s'est engagée. Cela se reflète notamment par la création des différentes filières de collecte et de traitement des déchets, et par l'inscription de son récif coralien au Patrimoine Mondiale de l'Humanité sous d'égide de l'UNESCO.

ENGAGEMENTS COMMUNS

Les signataires de la présente charte s'engagent sur les 8 points majeurs suivants :

-  **Promotion du Développement Durable** : Intégrer la réflexion sur le développement durable et la protection de l'environnement dans les activités professionnelles, tout en agissant comme force de proposition pour l'amélioration des filières de collecte, de valorisation et d'élimination des déchets auprès des autorités locales.
-  **Respect de la Réglementation** : Respecter et anticiper la réglementation environnementale, contribuant activement ainsi à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité de la Nouvelle-Calédonie.
-  **Intégration dans la Gestion d'Entreprise** : Intégrer ces préoccupations environnementales dans la politique de gestion de l'entreprise, ses projets majeurs et son mode de management.
-  **Sécurité des Travailleurs** : Garantir des conditions de travail sécurisées, notamment en ce qui concerne la protection des travailleurs face aux risques inhérents à leurs fonctions.
-  **Sensibilisation** : Sensibiliser la population à l'importance d'un développement durable du territoire en organisant ou en soutenant diverses actions de sensibilisation et de communication.
-  **Orientation Responsable des Producteurs de Déchets** : Orienter de manière impartiale les producteurs de déchets vers des opérateurs conformes à la réglementation, tout en adaptant les services aux besoins de chaque industriel.
-  **Optimisation des Coûts** : Réduire les coûts en proposant diverses solutions techniques et économiques, en mutualisant autant que possible les coûts de transport, et en garantissant les meilleures offres du moment.
-  **Conformité Internationale** : Respecter intégralement la réglementation internationale relative aux mouvements transfrontaliers, conformément à la Convention de Bâle.